



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.20/2008/9
13 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE
sur la comptabilité nationale

Neuvième réunion
Genève, 21-24 avril 2008
Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

**MESURE DE L'ÉCONOMIE NON OBSERVÉE DANS LES COMPTES
NATIONAUX: SERVICES FOURNIS PAR DES ENTREPRENEURS
PRIVÉS: ENQUÊTES PONCTUELLES**

**STATISTIQUES RELATIVES AUX SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES
PAR DES PERSONNES PHYSIQUES (SECTEUR INFORMEL)**

Note de l'Institut national de statistique de Roumanie¹

Résumé

Le présent document décrit succinctement les enquêtes par sondage destinées à mesurer les services fournis par des entrepreneurs privés. De telles enquêtes ont été réalisées au Kirghizistan et au Turkménistan dans le cadre de l'assistance technique de l'Union européenne aux pays membres de la CEI (TACIS 9: réforme des statistiques officielles en Asie centrale).

¹ Cette note a été établie par Virginia Balea (Institut national de statistique de Roumanie) à l'invitation du secrétariat.

I. INTRODUCTION

1. Les unités de production du secteur informel sont définies comme un sous-ensemble d'entreprises non constituées en sociétés. Utilisé dans son sens général, le terme «entreprise» recouvre les unités de production qui emploient de la main-d'œuvre et qui ont un propriétaire unique qui en assure la gestion pour son propre compte en tant que travailleur indépendant, seul ou avec l'aide de travailleurs familiaux non rémunérés.

2. Les critères applicables aux entreprises du secteur informel sont les suivants:

a) Il s'agit d'entreprises privées non constituées en sociétés, c'est-à-dire des entreprises de personnes ou de ménages qui ne sont pas constituées en entités juridiques distinctes de leur propriétaire et pour lesquelles on ne dispose pas d'une comptabilité complète qui permettrait de séparer financièrement les activités de production de l'entreprise des autres activités de son propriétaire;

b) L'ensemble ou au moins l'un des biens ou services produits est destiné à la vente ou au troc;

c) Le nombre de salariés est inférieur à un certain seuil à déterminer en fonction des circonstances nationales et/ou les entreprises ne sont pas enregistrées selon les formes spécifiques de la législation nationale et/ou leurs employés ne sont pas enregistrés;

d) Les entreprises considérées ont des activités dans le domaine de la production de biens non agricoles, y compris les entreprises du secteur agricole qui ont des activités secondaires non agricoles.

II. STATISTIQUES SUR LES SERVICES AUX ENTREPRISES

3. Il est parfaitement évident que de par sa nature, le secteur informel se prête mal à des mesures statistiques. En effet, ce secteur englobe toute une gamme d'activités menées de diverses façons et, dans de nombreux pays, les enquêtes doivent porter sur une multitude d'unités de production ayant souvent des caractéristiques qui rendent difficiles les mesures statistiques et ont tendance à nuire à la qualité des résultats obtenus. Il s'agit notamment d'unités de petite taille, très mobiles, sujettes à un renouvellement rapide du personnel et à des variations saisonnières d'activité, regroupées dans certaines régions, difficilement reconnaissables ou localisables, dépourvues de livres de comptes utilisables, parfois peu disposées à participer à des enquêtes, etc.

4. Plutôt qu'une méthode unique, il existe divers moyens d'enquêter sur le secteur informel. Le choix de la méthode la plus appropriée est fonction des objectifs poursuivis, qui sont déterminés par les besoins de chaque pays en matière de données. Il peut être utile de combiner plusieurs méthodes d'enquête pour élaborer un programme global de collecte de données sur le secteur informel.

5. Deux bureaux de statistiques des pays d'Asie centrale ont pris part au projet TACIS 9; l'un des éléments de ce projet a trait au secteur informel (statistiques sur les services fournis aux entreprises par des personnes physiques). Les pays concernés sont le Kirghizistan et le Turkménistan.

6. Les statistiques sur les services et le commerce jouent un rôle important dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. En particulier, elles servent à évaluer les mesures économiques et financières.

7. Il existe de nombreuses approches similaires dans les deux pays en ce qui concerne la législation relative aux personnes physiques. Celles-ci sont enregistrées par les services fiscaux. Elles doivent être titulaires d'une patente ou d'une licence pour pouvoir exercer leur activité.

A. Kirghizistan

8. Pour améliorer les estimations statistiques concernant les services, le Département des statistiques du marché de la consommation et des services aux consommateurs de la Commission nationale de statistique de la République kirghize a réalisé une enquête pilote portant uniquement sur les entrepreneurs qui fournissent des services informatiques (codes 72.30.0 et 72.40.0), y compris les jeux sur ordinateur, la transmission de données et la télématique, entre autres.

9. L'enquête couvrait l'ensemble du territoire de la République (sept régions et les villes de Bishkek et d'Osh). Il en ressort qu'au 1^{er} octobre 2007, la République comptait 360 entreprises individuelles en activité qui fournissaient de tels services à des ménages.

10. La plupart de ces entreprises (154 entreprises, soit 43 % du total) sont établies dans la ville de Bishkek; 58 d'entre elles exercent leurs activités dans la région de Chuisk.

11. La région qui compte le moins de fournisseurs de services de ce type est celle de Narynsk (une seule entreprise); au moment de l'enquête, ces services n'étaient pas représentés dans la région de Batkensk. L'enquête a révélé que 253 entreprises, soit 70 % du total, fournissaient des services de télématique: courrier électronique, télécopie et communication vocale (téléphonie par Internet). Les entités restantes (107 entreprises, soit 30 % du total) fournissent des jeux sur ordinateur et des services de transmission de données.

12. Le questionnaire de l'enquête pilote sur les entrepreneurs individuels (personnes physiques) qui fournissent des services informatiques porte notamment sur la valeur monétaire des services fournis et sur le matériel de bureau dont ces entrepreneurs disposent en propre.

B. Turkménistan

13. Il a été convenu que l'enquête pilote porterait sur les personnes physiques et les petites entreprises dont l'activité principale ou secondaire consiste à exploiter un restaurant, un bar ou une cantine (groupes 553, 554 et 555 de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE)).

14. Un questionnaire comportant environ 20 questions a été élaboré afin de recueillir des données sur le type d'activité exercée par des personnes physiques, le nombre de places et la surface de l'établissement, sa situation géographique, le nombre d'employés, les recettes, les dépenses, le nombre de clients, etc. Un questionnaire similaire a été élaboré à l'intention des petites entreprises exerçant les mêmes activités.

15. L'échantillon comprend des petites entreprises et des personnes physiques établies dans les régions d'Ashgabat et d'Ahal.

16. Les questionnaires ont été rédigés en russe, que ce soit en ce qui concerne les personnes physiques ou les petites entreprises.

17. La structure des questionnaires est la suivante:

- a) Renseignements sur le titulaire de la patente pour les personnes physiques et sur la dénomination (que ce soit en ce qui concerne les personnes physiques ou les petites entreprises);
- b) Statut juridique;
- c) Type d'activité, renseignements sur les activités principales et secondaires;
- d) Taille de l'entreprise (superficie de l'établissement et nombre de places);
- e) Situation géographique de l'établissement, propriétaire des murs, nombre de serveurs et de cuisiniers;
- f) Nombre moyen d'heures ouvrées;
- g) Type de fournisseurs des marchandises;
- h) Décomposition des recettes (%);
- i) Décomposition des dépenses (%);
- j) Décomposition du chiffre d'affaires par type de produit (%);
- k) Coûts moyens par couvert;
- l) Marge brute moyenne;
- m) Nombre de clients;
- n) Renseignements sur la dynamique des recettes et des coûts.

III. QUALITÉ DES DONNÉES

18. Compte tenu des caractéristiques particulières du secteur informel, il convient d'accorder une attention spéciale à la qualité des données lors de la préparation et de la réalisation des enquêtes portant sur ce secteur. S'il peut être relativement aisé de réduire les erreurs d'échantillonnage en choisissant judicieusement la taille et la structure de l'échantillon, il est plus difficile d'éviter les erreurs qui ne sont pas liées à l'échantillonnage, notamment les suivantes: i) erreurs théoriques; ii) erreurs de collecte des réponses ou des données; iii) erreurs de traitement (vérification, codage et entrée des données); iv) erreurs de couverture; v) erreurs liées à une absence de réponse. Les enquêtes passées ont permis de tirer des enseignements qui peuvent être utiles pour définir certaines mesures susceptibles d'aider à réduire les erreurs non liées à l'échantillonnage et à améliorer la qualité des données des enquêtes sur le secteur informel.

19. La plupart des entrepreneurs du secteur informel ont un faible niveau d'instruction et ne gardent pas de trace écrite (utilisable) de leurs activités. Ils n'ont pas l'habitude de participer à des enquêtes statistiques et n'ont souvent ni le désir ni la possibilité d'y consacrer beaucoup de temps. Certains sont difficiles à contacter parce qu'ils n'ont pas de lieu de travail fixe (vendeurs ambulants, chauffeurs de taxi ou travailleurs du bâtiment, par exemple). Il arrive aussi que des personnes interrogées dans le cadre d'une enquête hésitent à répondre aux questions par peur de faire l'objet par la suite d'une imposition ou de tracasseries administratives. Dans ces conditions, il est essentiel de prendre des dispositions qui contribuent à améliorer les taux de réponse et la qualité des données de l'enquête, et notamment les dispositions suivantes:

- a) Information préalable des personnes interrogées au sujet de l'enquête et de ses objectifs;
- b) Assurance formelle de la confidentialité des données communiquées;
- c) Choix de la date, de l'heure et du lieu des entretiens en consultation avec les personnes interrogées elles-mêmes;
- d) Motivation, formation et supervision adéquates des enquêteurs;
- e) Établissement de bonnes relations humaines entre les enquêteurs et les personnes interrogées;
- f) Élaboration de questionnaires faciles à utiliser sur le terrain, sur le plan du contenu et de la longueur, et faciles à suivre et à remplir pour les enquêteurs;
- g) Deuxième entrevue avec les personnes interrogées, le cas échéant;
- h) Formulation des questions d'une manière qui soit compréhensible pour les personnes interrogées et qui se rapporte à leur situation spécifique et à la nature de leurs activités;
- i) Utilisation de périodes de référence courtes permettant aux personnes interrogées de fournir les renseignements demandés avec une précision suffisante.

20. Dans la plupart des cas, la période de référence aura une durée maximale d'un mois; dans certains cas, elle devra même être plus courte, soit une semaine, voire un jour, par exemple. Si les personnes interrogées peuvent choisir la période de référence qui leur permet de répondre au mieux aux questions posées, il est alors nécessaire d'obtenir des renseignements complémentaires qui permettront de rapporter les données obtenues à une période de référence type. Lorsqu'on utilise des périodes de référence courtes, comme par exemple un mois, pour la collecte de données sur la production, la consommation intermédiaire, la valeur ajoutée et le résultat d'exploitation (revenu mixte) des entreprises du secteur informel, il ne faut pas oublier que les données obtenues au sujet des ventes pendant la période de référence peuvent ne pas correspondre aux données obtenues au sujet de l'achat de matières premières, de marchandises destinées à la revente et d'autres intrants pendant la période en question. En effet, il se peut que la fréquence des achats ne coïncide pas avec celle des ventes. Pour éviter d'obtenir des valeurs extrêmement élevées ou extrêmement faibles (ou même négatives) de la valeur ajoutée et du résultat d'exploitation dans le cas de certaines entreprises, il s'est avéré utile de recueillir des

renseignements complémentaires sur la fréquence des achats de matières premières et des reventes de marchandises, ainsi que des autres dépenses professionnelles.

21. Au cours du temps, de nombreuses activités du secteur informel sont exposées à des variations saisonnières et autres; la question se pose donc de savoir comment, dans une enquête sur ce secteur, rendre compte de ces variations et faire une estimation des valeurs annuelles qui réponde, entre autres, aux impératifs de la comptabilité nationale. Étant donné qu'il est indispensable d'utiliser des périodes de référence courtes et qu'il est très difficile d'avoir des entrevues avec la même personne à des époques différentes de l'année, la façon la plus précise de rendre compte de ces variations au niveau global consiste à étendre la collecte des données sur une année entière en divisant l'échantillon en sous-échantillons indépendants correspondant à différentes parties de l'année.

22. Une fois recueillies, les données d'une enquête sur le secteur informel doivent faire l'objet d'une vérification approfondie qui a pour objet d'éliminer les incohérences, de corriger les données improbables et d'évaluer les valeurs manquantes. Il convient d'accorder suffisamment de temps et de ressources à ces activités. Il est aussi important de comparer les données obtenues à partir de l'enquête aux données provenant d'autres sources et, le cas échéant, d'ajuster les données d'enquête par rapport à des points de repère.
